

20 161 51 161 50

231.5

**SPÉCIALEMENT CONÇU POUR UNE UTILISATION DANS LES LIEUX SECS ET HUMIDES dans les lieux de vies, cuisine, endroits difficiles d'accès et entrepôts.**

Prêt à l'emploi, il permet l'élimination des rats noirs, surmulots, campagnols roussâtres et campagnols des champs.

L'emballage individuel évite tout contact avec le produit. L'ajout d'un agent d'amertume, auquel les rongeurs sont insensibles, permet de réduire les risques de consommation par l'homme.

La formule CAUSSADE est dotée d'une très grande appétence et une longue conservation. Un produit parfaitement adapté à une lutte curative.

**MODE D'EMPLOI**

Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés et convenablement étiquetés (étiquettes disponibles sur le site [www.caussade.com](http://www.caussade.com)). Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât. Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemples). Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. En cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

	RATS (INTÉRIEUR ET AUTOUR DES BÂTIMENTS)	CAMPAGNOLS (AUTOUR DES BÂTIMENTS)
<b>DOSE</b>	• 200 g d'appât par station d'appât soit 20 sachets. • Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 20 mètres.	• 20 g d'appât par station d'appât soit 2 sachets. • Procéder de 1 à 3 applications dans les 10 jours au début du traitement. • Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres.
<b>POSITIONNEMENT</b>	• Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers etc.). • Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. • Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.	
<b>DURÉE D'APPÂTAGE</b>	• Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet anticoagulant : compris entre 4 et 10 jours.	
<b>CONTRÔLE ET SUIVI</b>	• Les postes d'appâtage doivent être inspectés 5 à 7 jours après le début du traitement (contre les rats) ou 1 à 3 fois lors des 10 premiers jours (contre les campagnols), puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.	

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**

**AVANT** : • Utiliser les biocides avec précaution. • Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. • Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

**PENDANT** : • Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. • Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers. • Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau. • Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. • Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.

**APRÈS** : • Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. • Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié. • Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement. • Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. • Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. • Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. • Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage. • Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

• **Nom homologué** : SECUVERD® 27 • **Détenteur de l'AMM** : SBM Développement - 60 chemin des Mouilles - 69130 Ecully.  
• **N°AMM** : FR-2018-0103. **Catégorie d'utilisateurs** : Non professionnels. • **Composition** : 0,0027% m/m Coumatetralyl - (27 mg/kg) (CAS N°5836-29-3). • **Formulation** : RB Appât Pâte prêt à l'emploi. • **Type de produit** : TP14 Rodenticide. • **Utilisation** : Rat brun (*Rattus norvegicus*) ; Rat noir (*Rattus rattus*) à l'intérieur et autour des bâtiments ; Campagnol roussâtre (*Myodes glareolus*) ; Campagnol des champs (*Microtus arvalis*) autour des bâtiments. • **Date de péremption** : 2 ans à compter de la date de fabrication du produit indiquée sur l'emballage. **N° de lot** : Voir sur emballage.

LE SPÉCIALISTE  
**CAUSSADE**  
ANTI-NUISIBLES

► Tirez ici, pour ouverture

**RATICIDE CANADIEN**

LE SPÉCIALISTE  
**CAUSSADE**  
ANTI-NUISIBLES

**RATICIDE CANADIEN**

**FORTE INFESTATION**

SECUVERD® 27

**40 pâtes**

**400 g**

**HABITATION, CUISINE** | **HYPER APPÉTENT** | **400g**

**CAUSSADE**  
EXPERT ANTI-NUISIBLES  
DEPUIS 1957

**À chaque problème de nuisibles, sa solution Caussade**

**EFFICACITÉ RADICALE**

► J'ai quelques signes que des rongeurs visitent mon habitation

**FORTE INFESTATION**

► Je suis envahi et je souhaite un produit puissant et rapide

**ESPÈCES RÉSISTANTES**

► J'ai déjà essayé de me débarrasser de rongeurs, sans succès

**PRÉVENTION**

► J'achète un kit avec un poste d'appâtage pour une protection des appâts et une plus grande sécurité

**FOUDROYANT**

► Je veux un produit contre les souris uniquement



Un problème de nuisibles ?  
[www.caussade.com](http://www.caussade.com)

SBM Info Conso  
0 800 02 03 04 Service & appel gratuits

\*marque déposée par SBM Développement.  
Réf. CARPT400-554603FRa

Masse nette : **400 g** (40x10 g)

**FACTICE**  
3664715022466

Fabriqué en France

**RECOMMANDATIONS SÉCURITÉ**

**SECUVERD® 27. CONTIENT DE LA COUMATETRALYL**

• P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • P102 : Tenir hors de portée des enfants. • P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé. Contient CMIT/MIT. Peut produire une réaction allergique. Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

**Antidote** : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement. En cas : • D'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse. • D'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes. • D'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison ». Dangereux pour la faune. • **En cas de détresse aiguë**, contacter le 15 (ou 112).